



Humidite maison

Par temma

bonjour

J ai acheté une maison très humide je souhaite la revendre

délibérément je vais laisser le salpêtre apparent
afin qu on ne puisse pas m accuser (si il y avait vente) de vice caché car je ne veux aucun ennui par la suite

Pensez vous que cela est suffisant ?

que dois je faire pour n avoir aucun problème par la suite ? faut il faire marquer par le notaire dans le compromis qu il y a un constat visuel de salpêtre ?

En vous remerciant

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'idéal serait de connaître l'origine de cette humidité et de faire chiffrer les travaux nécessaires.

Par temma

bonsoir

merci pour la réponse

je pense que ce c'est de la remontée capillaire

Par yapasdequoi

Il est donc indispensable de le confirmer et de faire le chiffrage.
Sinon vous ne vendrez jamais.
Ou alors aux enchères à bas prix et "en l'état".

Par temma

d accord je vous remercie pour cette réponse

très censée